

Le Président

**DECISION**

**N°D-20/292 portant délégation de signature**

Le Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac, et notamment son article 10 avant-dernier paragraphe,

Vu le décret du 27 mai 2020 portant nomination de M. Emmanuel KASARHÉROU en qualité de Président de l'établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

**DECIDE**

**Art. 1er.** – Madame Lucie CAZASSUS, adjointe au Directeur de la communication, Rresponsable des relations avec les médias, en l'absence de Thomas AILLAGON, à effet de signer, au nom du Président de l'établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac, les autorisations de prises de vues dans le respect des textes relatifs au droit de la propriété intellectuelle et conformément à la politique portant sur les tournages réalisés dans l'établissement définie par son Président.

**Art. 2.** – La présente décision sera notifiée au personnel de l'établissement par voie d'affichage dans les locaux du musée du quai Branly – Jacques Chirac et par voie de publication sur le site internet de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

**Art. 3.** – La présente décision annule et remplace la décision n° D-20/32 du 6 janvier 2020.

**Art. 4.** – La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

A Paris, le 28 MAI 2020

**Emmanuel KASARHÉROU**

★musée du **quai Branly - Jacques Chirac**

**établissement public** 222, rue de l'Université 75343 Paris cedex 07
téléphone 01 56 61 70 00 télécopie 01 56 61 71 01 courriel info@quaibranly.fr internet www.quaibranly.fr